A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS



SUPREME CONSEIL UNI

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GENERAUX DU 33ºmº ET DERNIER DEGRE DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE SOUS LA VOUTE CELESTE PAR 43° 6'42" DE LATITUDE NORD ETA 5°51' 33" DE LONGITUDE EST AU GRAND MERIDIEN DE PARIS

ZENITH DE LA SEYNE SUR MER

À nos Souverains Grands In<mark>specteur</mark>s Généraux, Sublime<mark>s Princes du Royal Secret, Gr</mark>ands Inspecteurs Inquisiteurs Commandeurs, Grands Élus Chevaliers Kadosch, Souverains Princes Chevaliers Rose-Croix, Grands Élus Parfaits et Sublimes Maçons, Grands Maîtres Architectes, Maîtres Secrets,

A tous les Francs-Maçons du Rite Écossais Ancien et Accepté répandus Sur la surface du globe,

Faisons savoir:

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté du Puissant Lieutenant Grand Commandeur et des Souverains, Grands Inspecteurs Généraux du 33^{ème} et dernier degré du Rite Écossais Ancien et Accepté composant le Suprême Conseil Uni, Chefs, Protecteurs et Vrais Conservateurs de l'Ordre, avons nommé:

CHEVALIER ROSE CROIX, 18 ème DEGRE DE NOTRE RITE

Notre Très Cher Frère: Marcel BORGETTO

Inscrit au contrôle du Souverain Chapitre : N° C1 à la vallée de LA SEYNE SUR MER

Sous le titre distinctif : « LE FOYER ECOSSAIS »

Voulant que ce Frère jouisse des avantages, droits, prérogatives et honneurs attachés à ce degré, qu'il en exerce les attributions en conformité des Constitutions, Règlements généraux et particuliers de notre Ordre et qu'il soit partout reconnu en cette qualité, lui avons fait délivrer la présente patente dûment certifiée, signée, scellée et timbrée de notre Sceau, pour constater à la fois le degré qui lui est conféré et son inscription au contrôle particulier de notre 18^{ème} degré sous le N° 1823

Mandons et ordonnons à tous les Maçons <mark>rég</mark>uliers, à tous les Ateliers de n<mark>otre</mark> Juridiction, invitons tous autres Maçons ou Corps <mark>maçonniques réguliers</mark> de tous de<mark>grés, au n</mark>om de cette réciprocité de devoirs, d'amitié et de bienveillance qui nous lie et nous unit, à le reconnaître aux degré et <mark>titre én</mark>oncés et à remplir envers lui tous <mark>les dev</mark>oirs prescrits par les lois de l'Ordre

Fait et donné en Tenue d<mark>u Su</mark>prême Conseil, le **21 Juin 2025**

